

TENNIS CLUB FROUARD POMPEY

REGLEMENT DU TOURNOI INTERNE HOMOLOGUE 2022

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement concerne le tournoi interne du tennis club Frouard-Pompey, édition 2022, et s'impose à tous les participants.

Il est homologué et contrôlé par la FFT, et permet d'acquérir des points de classement.

Le juge arbitre est Mme Carolle BERINGER, JAT 1, membre du tennis club Frouard-Pompey.

Le comité de tournoi est composé de Audrey ARNOULD, Aurélie MICHEL, Gilles GENEVEAUX et Jérémie HELLER, tous membres du tennis club Frouard-Pompey.

Article 2 : Déroulement

Le tournoi débutera le 10/04/2022 et s'achèvera le 03/07/2022, date de la finale. En fonction des conditions météo, le club pourra décider de reporter les phases finales. Le club se réserve aussi le droit d'annuler ou reporter en fonction des conditions sanitaires.

Il est composé de 2 épreuves : Simple Dames et Simple Messieurs. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du club (NC à 3^{ème} Série) adultes et jeunes ayant 15 ans dans l'année 2022, titulaires d'une licence 2021/2022 FFT, autorisant la pratique du tennis en compétition.

La progression des épreuves se fera dans un 1^{er} temps par phase de poules puis par tableau à élimination directe.

Article 3 : Droits d'engagement

10 € pour les jeunes et adultes

Article 4 : Inscriptions

Elles seront ouvertes à compter du 08/03/2022 sur l'adresse suivante :

compet.tennis.ofp@gmail.com

La date limite des inscriptions est fixée au 27 mars 2022. Passé cette date, les inscriptions ne seront prises en compte qu'en fonction des disponibilités dans les différentes poules. Toute inscription devra être accompagnée de son règlement (Chèque, espèces ou virement avec le libellé : TOURNOI INTERNE « Nom et Prénom »).

Article 5 : Format des rencontres

Les rencontres se disputent en format 2 : 2 sets à 6 jeux, 3e set super jeu décisif à 10 points. En cas d'enchaînement de 2 matchs à la suite, le temps de repos entre les parties est de 30 mn minimum.

Article 6 : Organisation des rencontres

Les poules se feront par tirage au sort, assurant un minimum de 2 à 3 matchs par joueur et joueuse. Le juge-arbitre établira ensuite des tableaux à élimination directe.

Pour toute la durée du tournoi, le joueur-organisateur marqué d'un astérisque (*) dans sa phase de poules ou sur le tableau, est chargé de contacter son adversaire pour convenir de la date et l'heure de la rencontre qui doit avoir lieu dans un délai raisonnable (2 à 3 semaines pour les phases de poules) et dans les 48H pour le tableau à élimination directe, la rencontre devant se faire impérativement

avant la date limite figurant sur le tableau. Il négocie, arrête les dates et heures de la rencontre puis réserve un terrain ouvert à la réservation sur « Balle Jaune » (un intitulé sera créé pour le tournoi).

Les rencontres se jouent en priorité sur les courts extérieurs, en semaine et/ou week-end. Attention, le tournoi n'est pas prioritaire par rapport au cours.

Chaque participant s'engage à se rendre disponible pour que les rencontres se déroulent dans les délais impartis (tout joueur inscrit à un tournoi a l'obligation d'y participer).

En cas de non-réalisation d'un match, un WO pourra être prononcé à l'encontre du joueur que le comité de tournoi aura retenu comme responsable de la non-réalisation du match ou déclaré perdant. Il est vivement conseillé de convenir du rendez-vous par mail ou sms de façon à garder une trace des échanges et accords.

En cas de difficulté pour fixer la rencontre, le joueur-organisateur (*) en informe au plus tôt l'organisation du tournoi (Juge-arbitre et/ou comité de tournoi) et se conformera aux décisions prises.

Article 7 : Résultats

Dès la fin de la rencontre, le joueur-organisateur (*) communique par sms le résultat du match au juge-arbitre (06.89.40.58.74) en précisant bien les noms, prénoms et scores.

Article 8 : Balles

Toutes les balles des rencontres (3 par match) sont fournies par le club. Une permanence sera organisée au club house une fois les poules réalisées.

Article 9 : Dotations

180€ partagés entre vainqueurs, finalistes et 3ème.

Article 10 : Doctrine

Les objectifs du tournoi interne sont :

- Créer de la convivialité et susciter des échanges au sein du club
- Permettre à chacun de trouver de nouveaux partenaires
- Inciter les nouveaux joueurs à participer à des compétitions avec classements

Même si le tournoi est homologué, il reste amical. Merci de faire preuve de sportivité, de fair-play et de courtoisie.

Tous les participants seront conviés aux finales et à la remise des prix qui s'effectuera lors de la journée de la « fête du tennis »

Article 11 : Conditions sanitaires liées à la COVID 19

Les conditions sanitaires actuelles, les règles fixées précédemment et affichées au club s'imposent à tous.